

## Appel aux solutions

### INTRODUCTION

Le Fonds national juif du Canada Inc. (« **FNJ Canada** ») a le plaisir d'inviter des équipes d'organismes admissibles au Québec à participer à l'édition inaugurale de son Prix Solutions climatiques – Québec (le « **Prix** »).

L'objectif principal du Prix est de contribuer à résoudre la crise climatique en galvanisant les efforts d'étudiants du Québec pour développer des solutions climatiques révolutionnaires. Les équipes gagnantes utiliseront les bourses du Prix pour poursuivre et, en temps voulu, publier leurs travaux.

Depuis des décennies, FNJ Canada réalise des projets environnementaux dont, entre autres, la plantation d'arbres et la création d'espaces de plein air publics. L'ADN historique et organisationnel de FNJ Canada lui confère une position exclusive pour mener cette initiative, destinée à développer son action actuelle et à en amplifier l'impact.

Cet appel aux solutions (« **Appel** »), ainsi que Prix Solutions Climatiques- Modalités et Conditions, publiées [\[ICI\]](#) (les « **Modalités et conditions** ») et les autres dispositions applicables mentionnées dans l'un ou l'autre de ces documents, régissent la participation des équipes admissibles au Prix. Veuillez lire attentivement ces documents avant de vous inscrire au Prix. EN PARTICIPANT AU PRIX, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR CES MODALITÉS ET CONDITIONS, QUI PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES PAR FNJ CANADA DE TEMPS EN TEMPS TEL QUE DÉCRIT DANS LES MODALITÉS ET CONDITIONS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES MODALITÉS ET CONDITIONS OU L'APPEL, VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AU PRIX.

Pour obtenir plus d'information sur le Prix, veuillez contacter FNJ Canada à [info@climatesolutionsprize.com](mailto:info@climatesolutionsprize.com).

## 1. Objectifs et retombées du Prix

- 1.1 Encourager un financement et un investissement accru dans l'innovation au Québec en vue de résoudre la crise climatique par des solutions révolutionnaires conçues pour réduire les émissions de carbone et/ou accroître la séquestration de carbone.
- 1.2 Promouvoir les meilleures idées pour accélérer le processus de mise en œuvre des solutions pratiques mondiales les plus efficaces pour freiner le changement climatique.
- 1.3 Entraîner des retombées économiques positives pour le Québec et rehausser son image de marque dans le monde en lui permettant de devenir une source majeure de solutions efficaces au problème le plus urgent de la planète.

## 2. Le Prix

En 2023, le financement total du Prix s'élève à 90 000 \$ CA (la « **bourse** »), composé de 45 000 \$ CA contribués par FNJ Canada et de 45 000 \$ CA contribués par Mitacs Inc. (« **Mitacs** »). La bourse sera versée sous réserve du respect des dispositions de cet Appel et des Modalités et conditions, y compris mais sans s'y limiter, la signature par l'équipe gagnante d'une entente de bourse avec FNJ Canada (l'« **Entente de bourse** ») stipulant son engagement à poursuivre et publier ses travaux de recherche sur la solution proposée (voir une description plus détaillée de cette entente dans les Modalités et conditions ci-dessous). Il est entendu que l'Entente de bourse prévoira le versement de la part du prix de FNJ Canada à l'équipe gagnante, et que l'équipe gagnante doit faire une demande distincte auprès de Mitacs et accepter les modalités de Mitacs séparément de son accord à l'Appel et aux Modalités et conditions, comme décrit dans les présentes, afin de recevoir la part du prix de Mitacs.

Le gagnant de la bourse sera annoncé le 23 mai 2023. D'autres dates importantes sont indiquées ci-dessous.

## 3. Admissibilité de la solution proposée

- 3.1 Pour être admissible à l'examen du jury, la solution climatique que propose une équipe doit être axée sur un ou plusieurs des domaines suivants :
  - a) innovations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (p. ex., dioxyde de carbone [CO<sub>2</sub>] et méthane [CH<sub>4</sub>]);

- b) innovations visant à améliorer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et/ou le stockage d'énergie; et/ou
- c) innovations visant à accroître la séquestration du carbone, au moyen de forêts ou d'autres systèmes naturels ou innovations pour la séquestration artificielle du carbone.

3.2 En outre :

- a) la preuve de concept de la solution doit avoir été validée;
- b) la solution doit être en cours de développement ou au tout début de ce stade; ou
- c) la solution doit être sur le point d'être prête à la commercialisation.

3.3 Une équipe ne peut proposer qu'une seule solution climatique. Conformément aux Modalités et conditions détaillées ci-dessous, une équipe proposera sa solution dans une « **présentation initiale** », et si elle est sélectionnée pour participer à une étape ultérieure du concours, elle sera invitée à soumettre une « **présentation détaillée** », accompagnée d'une vidéo d'introduction. Après l'examen des présentations détaillées, certaines équipes seront sélectionnées pour participer à des entrevues avec le jury international du Prix. Aux fins de cet Appel et des Modalités et conditions, la présentation initiale et la présentation détaillée sont collectivement désignées comme étant la « **présentation** », et le contenu de la présentation est désigné « **documents de présentation** ».

#### 4. Admissibilité des équipes

- 4.1 La bourse ne sera versée qu'à une équipe provenant d'un organisme admissible. Aux fins de cet Appel et des Modalités et conditions, les « **organismes admissibles** » sont les universités et les collèges établis au Québec qui sont des « donataires reconnus », tel que ce terme est défini dans *la Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- 4.2 Pour participer au Prix, un organisme admissible doit inscrire une équipe sur le site Web du Prix Solutions climatiques [[CLIQUER POUR S'INSCRIRE](#)] (le « **Site Web** ») (chacune, une « **équipe** »,) d'ici le 7 avril 2023. Il est entendu que le terme « **équipe** », tel qu'il est employé dans cet Appel ou dans les Modalités et conditions,

doit être interprété comme désignant l'organisme admissible (c.-à-d., la personne morale) dont l'équipe a été inscrite par le chef d'équipe (en son propre nom et au nom de tous les autres membres de l'équipe concernée). Un organisme admissible peut inscrire plus d'une équipe, à condition qu'au moins la moitié des membres d'une équipe inscrite ne soient pas des membres d'une autre équipe inscrite. Si un organisme admissible inscrit une deuxième équipe dont plus de la moitié des membres font partie d'une première équipe inscrite, l'équipe inscrite en premier sera autorisée à concourir et la deuxième équipe inscrite sera disqualifiée. Le seul moyen de déterminer le temps aux fins du prix sera le(s) dispositif(s) de chronométrage officiel(s) utilisé(s) par FNJ Canada.

- 4.3 L'inscription d'une équipe doit être effectuée par un « **chef d'équipe** » qui : a) est un professeur ou un superviseur chez l'organisme admissible et qui est éligible pour recevoir des fonds de recherche de Mitacs ; b) a l'autorité et la permission de l'organisme admissible de participer au Prix au nom de celle-ci, ainsi qu'au nom de tous les autres membres de l'équipe concernée; c) a l'autorité pour engager juridiquement l'organisme admissible envers cet Appel, les Modalités et conditions et tout autre document évoqué dans cet Appel et dans les Modalités et conditions; et d) supervise les activités de recherche proposées au sein de l'organisme admissible tout au long de la durée de l'Entente de bourse. Si, à tout moment durant le concours du Prix, un chef d'équipe cesse de répondre aux critères énoncés aux alinéas a), b) et c) (p. ex., parce qu'il ou elle a changé d'établissement), l'équipe disposera d'un délai raisonnable pour désigner un nouveau chef d'équipe qui répond aux critères ci-dessus.
- 4.4 Une équipe doit être constituée du chef d'équipe et d'un ou plusieurs étudiants de l'organisme admissible. En outre, pour faire partie d'une équipe, un étudiant doit rester étudiant chez l'organisme admissible pendant toute la durée de l'Entente de bourse (qui devrait être d'au moins deux ans à compter de la date de la bourse).
- 4.5 Dans le cadre du processus d'inscription, l'organisme admissible devra divulguer et obtenir le consentement de chaque membre de l'équipe pour divulguer les noms et coordonnées de chaque membre de l'équipe. Tous les membres d'une équipe devront a) avoir dépassé l'âge de la majorité et b) consentir par écrit à se conformer aux dispositions de cet Appel ainsi qu'aux Modalités et conditions sous la forme d'une attestation fournie par FNJ Canada (« **Attestation du membre d'équipe** ») dans le cadre du processus d'inscription. Les chefs d'équipes seront tenus de s'assurer que tous les membres de leurs équipes respectives ont signé et remis

l'Attestation du membre d'équipe, et seront responsables de l'échange de communications avec FNJ Canada.

- 4.6 Veuillez consulter les Modalités et conditions pour tout autre détail concernant les équipes.

## 5. Phases du concours

Conformément au calendrier des présentes, le concours du Prix se déroulera selon les phases suivantes.

- 5.1 Les équipes admissibles soumettront dans le site Web du Prix Solutions climatiques une présentation initiale décrivant la solution proposée en anglais ou en français. Le texte de la présentation initiale ne doit pas dépasser 400 mots. Il devra comprendre un résumé de la solution climatique proposée, que FNJ Canada et Mitacs pourront publier. Dans l'élaboration de leur présentation initiale, les équipes doivent tenir compte des critères d'évaluation énoncés à l'article 6 (ci-dessous) qui seront utilisés pour évaluer leurs présentations, en plus de s'assurer que leur présentation initiale est conforme aux critères d'admissibilité énoncés à la section 3 (ci-dessus). La date limite pour soumettre les présentations initiales est le 7 avril 2023.
- 5.2 Toutes les présentations initiales conformes seront examinées par un comité d'évaluation scientifique (le « **Comité** »), composé d'experts désignés par FNJ Canada et Mitacs, entre le 8 avril 2023 et le 20 avril 2023. Le Comité sélectionnera les 10 meilleures présentations initiales en fonction des critères énoncés à l'article 6 ci-dessous. Il est conseillé aux équipes de tenir compte de ces critères dans l'élaboration de leurs présentations. Les décisions de sélection du Comité concernant les 10 meilleures présentations initiales ne peuvent faire l'objet d'aucune révision, contestation ni d'un appel. En outre, les décisions du Comité sont finales et exécutoires en ce qui concerne le Prix.
- 5.3 Les chances d'être sélectionné comme l'une des 10 meilleures présentations initiales dépendent du nombre et du calibre (sur la base des critères de jugement) des présentations initiales admissibles soumises et reçues en vertu des présentes.
- 5.4 Chacune des équipes dont la présentation initiale aura été sélectionnée parmi les 10 meilleures sera invitée à soumettre une présentation détaillée ne dépassant pas dix (10) pages A4, avec une police « Times New Roman » ou « David » de taille 11

ou 12 et un interligne de 1,5, ainsi qu'un « pitch » vidéo enregistré. Les présentations détaillées doivent être soumises en anglais ou en français et doivent comprendre les éléments suivants :

- a) une description générale de la solution proposée, que FNJ Canada pourra publier;
- b) un plan de travail du projet de recherche et développement proposé, comprenant :
  - (i) le contexte général, y compris une description de la situation et des connaissances actuelles, l'expérience applicable de l'équipe et sa capacité de mener le projet jusqu'au stade de la mise en œuvre;
  - (ii) une description de la méthodologie et/ou de la technologie du projet;
  - (iii) un plan de travail et un calendrier de développement s'étalant sur au moins un (1) an et au plus trois (3) ans;
  - (iv) les paramètres d'évaluation du succès, y compris des estimations précises du volume annuel (en tonnes) des gaz à effet de serre séquestrés ou éliminés et le calcul du coût par tonne par rapport à d'autres solutions du marché;
  - (v) l'importance du développement et de l'innovation dans le domaine visé et en général; et
  - (vi) un budget détaillé (en \$ CA) correspondant au plan de travail, réparti par année et par phase de réalisation du projet, et expliquant comment la bourse sera dépensée;
  - (vii) une description de tout développement initial et des premiers résultats, le cas échéant; et
  - (viii) tout financement d'autres sources, le cas échéant; et
- c) une vidéo d'introduction (« pitch ») d'un maximum de cinq (5) minutes, que FNJ Canada et Mitacs pourront publier.

La date limite pour soumettre les présentations détaillées est le 17 avril 2023.

- 5.5 En outre, les équipes qui ont soumis les 10 meilleures présentations initiales seront invitées à faire une demande auprès de Mitacs pour la part de la bourse de Mitacs et recevront des liens vers les formulaires de Mitacs applicables à remplir.
- 5.6 Un comité d'évaluation approfondie mis sur pied par FNJ Canada et Mitacs examinera les présentations détaillées en fonction des critères énoncés à l'article 6 ci-dessous. Le comité d'évaluation approfondie sélectionnera les 5 meilleures présentations et les soumettra au jury international du Prix entre le 17 avril 2023 et le 24 avril 2023. Les décisions de sélection du comité d'évaluation approfondie concernant les 5 meilleures présentations ne peuvent faire l'objet d'aucune révision, contestation ni appel. En outre, les décisions du Comité sont finales et exécutoires en ce qui concerne le Prix.
- 5.7 Les chances d'être sélectionné parmi les 5 meilleures présentations dépendent du nombre et du calibre (sur la base des critères d'évaluation) des présentations détaillées éligibles soumises et reçues par FNJ Canada.
- 5.8 Le jury international du Prix, constitué d'un représentant de FNJ Canada, d'un représentant de Mitacs, de scientifiques de renommée mondiale et de gens d'affaires dans des domaines pertinents (y compris les énergies renouvelables, la séquestration de carbone et le capital de risque) désignés par FNJ Canada et Mitacs, sélectionnera ensuite une (1) équipe à recevoir la bourse en fonction des critères d'évaluation énoncés à l'article 6 entre le 27 avril 2023 et le 9 mai 2023. Les décisions prises par le jury international du Prix concernant l'équipe/les équipes gagnante(s) ne peuvent faire l'objet d'aucune révision, contestation ni appel. En outre, les décisions du jury international du Prix sont finales et exécutoires en ce qui concerne le prix.
- 5.9 Les chances d'être sélectionné pour recevoir la bourse dépendent du nombre et du calibre (sur la base des critères d'évaluation) des présentations admissibles et des entretiens virtuels soumis et reçus par FNJ Canada.
- 5.10 L'équipe gagnante sera annoncée le 23 mai 2023 et la bourse sera remise au cours d'une cérémonie qui se déroulera à Montréal, Québec, Canada, au Grand Quai et à laquelle l'équipe gagnante devra assister pour recevoir la bourse. Sans limiter ce qui précède, FNJ Canada, Mitacs, et tout autre commanditaire du prix ou d'un événement connexe, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs,

employés et agents respectifs (collectivement, les « **parties libérées** ») ne seront aucunement responsables (et il est entendu qu'ils ne sont pas tenus d'offrir un prix de remplacement) dans le cas où toute partie du prix, de la récompense ou de la cérémonie de remise du prix est retardée, reportée, reprogrammée ou annulée pour quelque raison que ce soit (y compris, sans s'y limiter, en raison d'une maladie ou de risques pour la santé, ou de tout ordre, mesure, directive ou conseil d'un gouvernement ou d'une autorité sanitaire en réponse à une telle maladie ou à de tels risques, incluant, sans s'y limiter, ceux qui peuvent être mis en œuvre pour atténuer la transmission de la COVID-19, ou en raison de toute autre cause de quelque nature que ce soit).

5.11 Veuillez consulter les Modalités et conditions pour une information plus détaillée sur la bourse.

## **6. Critères d'évaluation**

Le comité d'évaluation scientifique, le comité d'évaluation approfondie et le jury international du Prix appliqueront les critères suivants pour évaluer les présentations.

6.1 Pour être prises en compte, toutes les présentations doivent être conformes aux exigences de cet Appel et aux Modalités et conditions du Prix.

6.2 Les présentations seront évaluées et notées en fonction des critères suivants :

Critère	Répartition de la note
Quantité d'impact prévu, en tonnes de gaz à effet de serre, et capacité d'adapter et de déployer la solution en temps voulu	30 %
Degré d'innovation et de progrès	20 %
Capacité de développer et de mettre en œuvre la solution au Québec	15 %
Rapport coût-efficacité de la proposition pour garantir le caractère abordable de sa mise en œuvre.	15 %
Capacité de réaliser le projet et de respecter les calendriers et budgets prévus	10 %
Le professionnalisme de la présentation	10 %
<b>Note totale</b>	<b>100 %</b>

6.3 Les chances d'être sélectionné dépendent du nombre d'équipes participantes et du niveau (sur la base des critères d'évaluation) des présentations admissibles reçues par FNJ Canada. En cas d'égalité de notes pour les présentations à n'importe quelle phase du Prix, le comité ou le jury, selon le cas, sera invité à voter à nouveau (à bulletin secret) jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

## 7. Partenaires de financement

Remarque : D'autres partenaires ou collaborateurs internes, notamment de l'industrie et du secteur privé, pourraient s'associer à cette initiative de financement au cours de l'année à venir.

### 7.1 Général

En cas de divergence ou d'incohérence entre le présent Appel, les Modalités et conditions et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au prix, y compris, mais sans s'y limiter, la publicité télévisée, imprimée ou en ligne et/ou toute instruction ou interprétation des présentes Modalités et conditions donnée par un représentant de FNJ Canada; les Modalités et conditions prévaudront, régiront et

contrôleront dans toute la mesure permise par la loi. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Appel ou des Modalités et conditions n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, les Modalités et conditions et le présent Appel resteront en vigueur et seront interprétés conformément aux conditions comme si la disposition invalide ou illégale ne figurait pas dans le présent document.

## **8. Contactez-nous**

- 8.1 Pour nous faire part de vos commentaires ou questions concernant le Prix, veuillez nous envoyer un courriel à [info@climatesolutionsprize.com](mailto:info@climatesolutionsprize.com).